



## **La folie suicidaire de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLEC)**

Jacques Berthelot (jacques.berthelot4@wanadoo.fr), le 7 novembre 2016

La feuille de route de la Zone de Libre-Echange Continentale (ZLEC) a été adoptée par l'Union africaine (UA) en 2012 et la décision de lancer les négociations en juin 2015 lors du 25<sup>ème</sup> Sommet de l'UA, avec pour objectif une mise en place d'ici fin 2017.

Cet objectif est une folie totalement irréaliste de l'UA, soutenue par la CNUCED (Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Ainsi le Secrétaire général de la CNUCED, Mukisha Kituyi, a-t-il déclaré le 29 septembre 2016, lors du Forum public de l'OMC, : *"J'ai eu le privilège de rencontrer 16 présidents africains pour parler de la ZLEC et me réjouis qu'un grand nombre de dirigeants politiques croient à l'avenir et à la nécessité d'une intégration africaine"*<sup>1</sup>. Pour Lily Sommer et David Luke, deux des principaux experts de la CEA, : *"La date limite de finalisation de l'accord ZLEC en 2017 est ambitieuse ... Toutefois, la mise en œuvre en temps voulu de la ZLEC est cruciale, en particulier dans le contexte des ALEMR et de leur évolution vers la réciprocité"*<sup>2</sup>.

Fascinée par les accords de libre-échange méga-régionaux (ALEMR) comme le TTIP (TAFTA), le TTP et le CETA, l'UA montre ses muscles en prétendant faire encore mieux entre ses 54 Etats<sup>3</sup>. Mme Fatima Haram Acyl, Commissaire au commerce et à l'industrie de l'UA, a déclaré lors de la première réunion du Forum de négociation de la CFTA, le 22 février 2016 : *"L'apparition de méga-accords commerciaux régionaux continue de menacer l'accès des marchés africains aux principaux marchés, réduisant sévèrement leurs préférences commerciales liées à l'AGOA et à TSA [Tout Sauf les Armes], et il semble que cette tendance va continuer à s'accélérer. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie que le destin de l'Afrique est à nouveau entre ses propres mains. Même si nous ne sommes pas capables de contrôler ce qui se passe à l'OMC ou dans les ALEMR, ce que nous faisons de la CFTA est entièrement entre nos mains"*<sup>4</sup>. Ceci est une illusion et contraire aux leçons de l'histoire qui montre que tous les pays développés d'aujourd'hui ont atteint leur position concurrentielle grâce à une forte protection à l'importation sur l'agriculture et les industries naissantes et, en plus, ils ont bénéficié (et bénéficient encore) d'énormes subventions, pour ne pas parler de l'exploitation coloniale des pays du Sud. Comme l'a déclaré Mamadou Cissokho, Président honoraire du ROPPA, au Forum public de l'OMC en septembre 2014 : *"Tous les pays qui se sont développés ont commencé par créer les conditions nécessaires pour le faire à travers la protection des importations et ce n'est qu'après qu'ils ont ouvert leurs marchés à d'autres pays. On ne peut demander aujourd'hui à*

---

<sup>1</sup> [https://www.wto.org/audio/pf16\\_session72.mp3](https://www.wto.org/audio/pf16_session72.mp3)

<sup>2</sup> [http://www.ictsd.org/sites/default/files/research/trade\\_and\\_poverty-final.pdf](http://www.ictsd.org/sites/default/files/research/trade_and_poverty-final.pdf)

<sup>3</sup> L'Afrique compte 55 Etats mais l'UA seulement 54 parce que le Maroc a quitté l'UA il y a 32 ans, quand l'UA a reconnu la République Saharaouie. Le Maroc a adressé une lettre à l'UA le 17 juillet 2016 sur son désir de rejoindre l'UA, sans cacher son intention que, une fois membre de nouveau, elle s'efforcera de convaincre les Etats Membres de l'UA de ne plus reconnaître la République sahraouie. Cependant l'étude d'impact de la ZLEC par la CEA tient compte du Maroc.

<sup>4</sup> <http://www.au.int/en/speeches/opening-statement-he-fatima-haram-acyl-african-union-commissioner-trade-and-industry>

*l'Afrique d'être le premier exemple qui montre que c'est en ouvrant d'abord ses marchés qu'elle va se développer".*

L'impact de la ZLEC est mesuré par comparaison à une situation de base sans changement des politiques commerciales de l'Afrique. L'évaluation de la CEA de juin 2012 fait état d'une énorme augmentation du commerce intra-africain : *"Il augmenterait de 34,6 milliards de dollars (52,3%) en 2022 par rapport à la situation de base de 2017. Les importations des pays africains venant du reste du monde baisseraient de 10,2 milliards de dollars, baisses bien compensées par l'augmentation considérable du commerce intra-africain ... Alors que la part du commerce intra-africain passerait de 10,2% en 2010 à 15,5% en 2022 après la mise en place de la ZLEC, elle devrait plus que doubler au cours de la période de douze ans (de 10,2% en 2010 à 21,9% en 2022) en tenant compte des mesures de facilitation des échanges. De même le revenu réel de l'Afrique augmenterait de près de 1%, quelle que soit la politique commerciale envisagée"*<sup>5</sup>. Le modèle économétrique MIRAGE utilisé présente d'énormes limites puisqu'il est basé sur les données disponibles pour seulement 16 des 55 Etats africains, les autres Etats étant agrégés – en Afrique de l'Ouest seuls le Nigeria et le Sénégal sont pris en compte individuellement, les 14 autres Etats étant agrégés – et sur les droits de douane de 2004, alors qu'ils ont considérablement changé depuis, notamment pour les produits agricoles de la CEDEAO. Parmi les autres hypothèses irréalistes de ce type de modèle : la libéralisation totale des échanges en cinq ans (2017-22), y compris pour les produits agricoles sensibles, le plein emploi des facteurs de production, y compris de la main-d'œuvre, un seul consommateur par pays ou région. Bien qu'elle ne soit pas incluse dans le modèle, la ZLEC suppose la libéralisation du commerce des services, des barrières non commerciales et la simplification des règles d'origine.

Le rapport est particulièrement peu crédible en prétendant que les exportations agricoles intra-africaines, en particulier de blé, pourraient pratiquement remplacer les importations extra-africaines : *"Les exportations africaines de produits agricoles et alimentaires – en particulier le blé, les céréales, le sucre brut (de canne et betterave) et les produits transformés (viande, sucre et autres produits alimentaires) – bénéficieront le plus de la ZLEC. Ce sont des produits pour lesquels les économies africaines ont des avantages comparatifs et sont parfois très protégés dans certains pays de la région. Avec la ZLEC les exportations africaines de produits agricoles et alimentaires augmenteraient de 7,2% (soit de 3,8 milliards de dollars) en 2022 par rapport à la situation de base"*. En effet, les importations annuelles de blé de l'Afrique ont grimpé de 3,184 milliards de dollars en 2000-2002 à 11,625 milliards de dollars en 2013-15, alors que les exportations sont passées de 34 millions de dollars à 173 millions de dollars, ce qui implique un déficit net passé de 3,150 milliards à 11,452 milliards de dollars<sup>6</sup>. Parallèlement, les exportations intra-africaines de blé sont passées de seulement 24 572 \$ à 139 900 \$. Pas un seul pays africain exporte du blé et les exportations intra-africaines de blé ne sont que des réexportations vers les pays voisins d'importations extra-africaines.

Certes un accord de libre-échange n'est pas une union douanière au sens où les Etats membres doivent seulement abolir leurs droits de douane entre eux tout en conservant leurs propres droits de douane vis-à-vis du reste du monde, mais ceci serait impossible. Loin de favoriser l'intégration régionale du continent elle ne pourra que le désintégrer fortement en ouvrant largement les portes aux firmes multinationales qui sont déjà largement présentes dans la plupart des pays et qui concentreront leurs activités dans les pays les plus compétitifs en exportant vers les autres. On peut déjà souligner la quasi impossibilité géopolitique d'établir

---

<sup>5</sup> [http://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/aria5\\_print\\_uneca\\_fin\\_20\\_july\\_1.pdf](http://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/aria5_print_uneca_fin_20_july_1.pdf)

<sup>6</sup> <http://unctadstat.unctad.org/wds/TableViewer/tableView.aspx>

des règles commerciales communes dans cet immense continent qui abrite 1,2 milliard d'habitants en 2016 et devrait en abriter 2,5 milliards en 2050, avec des régimes politiques très différents, de très faibles infrastructures de transport, et où le PIB par tête en 2015 va de 276 \$ au Burundi à 15 476 \$ aux Seychelles en passant par 911 \$ au Sénégal, 1 377 \$ au Kenya, 1 381 \$ au Ghana, 1 399 \$ en Côte d'Ivoire, 2 640 \$ au Nigéria, 3 615 \$ en Egypte, 3 873 \$ en Tunisie, et 5 692 \$ en Afrique du Sud.

La CNUCED approuve pleinement l'objectif de la ZLEC d'atteindre "un niveau de libéralisation plus large et plus profond que celui existant dans les ALE extra-régionaux (comme les APE [Accord de partenariat économique] UE-ACP et d'autres ALE bilatéraux)"<sup>7</sup>. En d'autres termes la CNUCED prend pour acquise la mise en œuvre des APE et n'a rien à leur reprocher. Toutefois, comme les APE libéraliseraient 80% des importations venant de l'UE, ces importations en franchise de droits se fraieraient un chemin dans toute l'Afrique subsaharienne (ASS), de telle sorte que les prévisions de hausse des exportations intra-africaines dues à la ZLEC ne se matérialiseront pas. Car les produits importés en franchise de droits de l'UE seront plus compétitifs que la plupart des produits africains, en dépit du niveau de libéralisation plus important que la ZLEC prétend réaliser. Le South Centre, par exemple, a montré que seulement 6% des lignes tarifaires du Nigéria sont plus compétitives que celles de l'UE.

En outre la CNUCED ajoute que "L'élimination des droits de douane sur les échanges agricoles intra-africains due à la ZLEC serait un facteur clé car la protection des produits agricoles est supérieure à celle des produits non agricoles", et propose de faire "des concessions mutuelles entre les parties sur l'accès au marché entre les parties entre l'agriculture et l'industrie", démontrant sa méconnaissance totale du fait que les marchés agricoles ont toujours été soumis à des mesures spéciales de protection dans tous les pays depuis les Pharaons. En effet, contrairement aux produits industriels et services, les marchés agricoles ne peuvent s'autoréguler : face à une demande alimentaire stable à court terme, la production et les prix agricole sont soumis aux aléas météorologiques, qui vont augmenter avec le changement climatique, auxquels s'ajoutent les fluctuations des prix mondiaux en dollars, accentuées par les fluctuations des taux de change et la spéculation. Étant donné que les agriculteurs africains représentent environ 60% de la population active totale de l'ASS, on peut imaginer l'énorme impact social qu'aurait la libéralisation des échanges agricoles en ASS. Au moins les APE ont exclu de la libéralisation la plupart des importations agricoles venant de l'UE, l'une des raisons étant qu'elles sont fortement subventionnées par l'UE. Mais la CNUCED et la CEA n'en tiennent pas compte en proposant d'éliminer tous les droits de douane sur les échanges intra-africains, de sorte que le dumping des produits agricoles subventionnés de l'UE se propagera dans toute l'ASS.

D'autant plus que la CEA propose, au-delà de la ZLEC, de mettre en œuvre le Traité d'Abuja de 1991 imposant la création d'une Union douanière continentale (UDC) d'ici 2019 : "Une UDC fonctionnelle exigera également de supprimer les contrôles aux frontières entre membres de l'Union et l'alignement de tous les accords bilatéraux et accords de libre-échange avec le TEC (tarif extérieur commun de l'UDC), ce qui sera difficile mais non impossible à atteindre... L'UDC réduirait la protection moyenne imposée par les pays africains aux importations extra-africaines. Cela accroitra les importations africaines entre 2,7% (16,2 milliards de dollars) et 3,5% (21,6 milliards de dollars) d'ici 2022, par rapport au scénario où seule la ZLEC serait en place... Les exportations intra et extra-africaines augmentent également (entre 45,8 et 52,9 milliards de dollars) avec l'UDC car les économies africaines deviennent plus compétitives sur

---

<sup>7</sup> [http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/ditc2015misc3\\_en.pdf](http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/ditc2015misc3_en.pdf)

*le marché mondial en raison de la baisse des coûts de production liée à la baisse des coûts à l'importation".*

Les avantages attendus de la ZLEC et de l'UDC sont si importants que la CEA ne se préoccupe même pas de parler de la forte baisse des droits de douane dans son rapport détaillé de juin 2012. Même si elle reconnaît que *"On se s'attend pas à ce que la répartition des gains de revenu soit équitable entre les pays... Néanmoins, si la ZLEC est complétée par des mesures de facilitation des échanges, tous les pays africains bénéficieraient réellement de l'établissement d'une ZLEC, tant en termes d'échanges que de revenu réel"*.

Cependant, Simon Mevel et Stephen Karingi de la CEA ont admis, dans un article ultérieur du 30 octobre 2012, que *"En ce qui concerne l'analyse des résultats par pays, ils sont un peu plus ambigus qu'au niveau africain... Même si les variations du revenu réel sont limitées, près de la moitié des pays ou régions d'Afrique considérés dans l'étude s'appauvriraient en termes de revenu réel après la création de la ZLEC. Trois principales raisons peuvent être avancées : premièrement, alors que les pays africains se libéralisent, les gouvernements doivent renoncer à une source de revenu non négligeable à savoir les recettes tarifaires. En second lieu à mesure que les économies africaines s'ouvrent, la concurrence s'intensifie sur le marché continental. Il en résulte que les flux commerciaux se réorientent, les importations africaines venant de partenaires situés sur le continent ou à l'extérieur du continent sont remplacées par des importations venant des pays africains bénéficiant d'un meilleur accès au marché grâce aux réductions tarifaires et pouvant conduire à des réductions des termes de l'échange [c'est-à-dire des prix]. Troisièmement, alors que les prix mondiaux des produits alimentaires augmentent légèrement suite aux réformes de libéralisation, les pays importateurs nets de produits tels que l'Angola et la RDC, le Mozambique, le Botswana, le reste de l'Afrique du Nord, le Nigéria et l'Afrique centrale sont touchés et leur revenu réel se réduit... Les travailleurs employés dans des pays fortement spécialisés dans les exportations de produits primaires, comme les pays exportateurs de pétrole – Angola, Egypte, Nigeria, Reste de l'Afrique de l'Est (y compris Kenya), Reste de l'Afrique du Nord ainsi que la Zambie (69% des exportations de la Zambie sont des produits minéraux et des produits métalliques) enregistrent une baisse de salaires réels"<sup>8</sup>. Malgré cette mise au point, les auteurs concluent en disant : "Une intégration régionale plus profonde en Afrique par l'établissement de zones de libre-échange bénéficiera au continent. Ces réformes accroîtront les exportations, le revenu réel ainsi que les salaires réels de toutes les catégories de travailleurs dans l'ensemble de l'Afrique"*.

Tout cela nous aide à comprendre pourquoi les pays développés et les institutions néolibérales qu'ils contrôlent sont très enthousiastes à l'idée de financer le processus de la ZLEC qui ouvrirait encore plus les marchés africains à leurs exportations, comme le reconnaît Mme Fatima Haram Acyl qui a déclaré: *"Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude aux différents partenaires qui ont travaillé avec nous à cet égard, à savoir la CNUCED, le TRALAC, la CEA, l'OMC et le DFID, par le biais du Fonds pour le plaidoyer commercial. De même laissez-moi*

---

8

<http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Knowledge/Deepening%20Regional%20Integration%20in%20Africa%20A%20Computable%20General%20Equilibrium%20Assessment%20of%20the%20Establishment%20of%20a%20Continental%20Free%20Trade%20Area%20followed%20by%20a%20Continental%20Customs%20Union.pdf>

*exprimer combien j'apprécie l'assistance que la Commission a reçue et continue de recevoir de divers partenaires, dont l'UE, la GIZ, l'USAID, le DFID, la Suède"*<sup>9</sup>.

Avec ces idées en tête, inculquées par l'Union africaine, la CNUCED et la CEA, on comprend mieux pourquoi la plupart des Chefs d'Etat d'ASS ont opposé si peu de résistance aux APE, qui pourraient paradoxalement apparaître comme un moindre mal que la ZLEC et l'UDC !

Cette folie est d'actualité pour la CEDEAO après le débat du 13 octobre 2016 de la Commission INTA du Parlement européen sur la ratification de l'APE intérimaire du Ghana en présence de la Ministre des affaires étrangères du Ghana, Hannah Tetteh. C'est en effet le Ministre du commerce et de l'industrie du Ghana, Ekwow Sio-Garbrah, qui a accueilli à Accra une réunion de la CEDEAO du 9 au 11 mars 2016 pour trouver une position commune de ses Etats membres sur la ZLEC. Le Ministre a précisé que *"La mise en œuvre réussie de la ZLEC dépendra de la façon dont elle répond aux besoins du secteur privé. Il est généralement prévu que les règles que les pays africains adoptent pour la conduite du commerce tels que le ZLEC sont destinées à être exploitées par le secteur privé. L'engagement du secteur privé et sa sensibilisation sur la ZLEC sont donc essentiels à tous les niveaux"*<sup>10</sup>. Le "secteur privé" auquel fait allusion le Ministre ne désigne pas les centaines de millions de petits agriculteurs africains – qui produiraient beaucoup plus en étant assurés de prix rémunérateurs garantis par une protection efficace à l'importation – mais quelques dizaines de multinationales et d'entreprises privées africaines qui font pression pour abolir les droits de douane entre pays africains. Mais le ministre ghanéen est allé plus loin que de favoriser le commerce intra-africain, en ajoutant : *"Certes tirer des avantages du commerce international reste un défi pour la plupart de nos pays, car des mesures comme les règles d'origine, les déficits d'infrastructure, les normes et les obstacles techniques déguisés en instruments de politique commerciale continuent de nous empêcher de tirer parti des possibilités d'accès aux marchés, entravant ainsi notre intégration effective au système commercial multilatéral"*. Mais les APE, dont l'APE intérimaire du Ghana, vont au contraire ouvrir une énorme brèche dans la protection extérieure des marchés intérieurs africains plutôt que de promouvoir les exportations extra-africaines.

Le Third World Network Africa résume ainsi l'impact probable de la ZLEC : *"Les processus menant à l'établissement de la ZLEC n'ont pas été transparents, participatifs et inclusifs... Les citoyens, les principaux "bénéficiaires" de la ZLEC, n'ont joué aucun rôle significatif dans le processus... Les CER [Communautés économiques régionales] en tant que telles ne sont pas parties aux négociations... La ZLEC va seulement créer un marché africain géant avec peu de produits africains échangés... La ZLEC facilitera simplement la circulation des produits importés d'Europe et d'autres régions d'Afrique... La ZLEC présente un niveau d'intégration inférieur à celui des unions douanières déjà en place dans certaines régions, comme l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est, avec leurs tarifs extérieurs communs"*<sup>11</sup>.

Les négociations de l'Accord de libre-échange tripartite (TFTA) ont été lancées en juin 2011 et l'Accord a été paraphé en juin 2015. Il regroupe les 27 Etats des trois Communautés économiques régionales (CER) du COMESA, de l'EAC (CER d'Afrique de l'Est) et de la SADC, et non ces 3 CER elles-mêmes. Le TFTA n'est pas plus crédible que la ZLEC bien qu'elle soit considérée comme une première étape vers celle-ci. Ses 703 millions d'habitants en 2016 vont de l'Egypte à l'Afrique du Sud avec des niveaux de développement très différenciés puisque ces deux pays représentent à eux seuls plus de la moitié du PIB total. D'ailleurs *"Le*

---

<sup>9</sup> <http://www.au.int/en/speeches/opening-statement-he-fatima-haram-acyl-african-union-commissioner-trade-and-industry>

<sup>10</sup> <http://unctad.org/meetings/en/Presentation/ditc-ted-09032016-accra-Minister-Trade-Ghana.pdf>

<sup>11</sup> <http://twnafrica.org/Agenda%2019.2.pdf>

*TFTA diviserait les unions douanières puisque certains pays ont signé; d'autres se sont engagés à signer tandis que le géant Afrique du Sud a refusé de signer*<sup>12</sup> parce que "Les principes directeurs de la SACU, qui est une union douanière... interdisent aux membres de se joindre individuellement à des accords commerciaux comme la ZLEC... Une des raisons pour laquelle il faut être prudent est liée aux défis de la finalisation des offres tarifaires et des règles d'origine, qui sont les pièces maîtresses d'un accord de libre-échange"<sup>13</sup>. Pour Johan Burger "On craint que les vrais grands gagnants ne soient des multinationales venues de l'extérieur de l'Afrique qui s'installent dans les grandes villes et qui disposent d'un accès facile à une multitude de marchés. Un autre problème qui n'a pas encore été traité est la perte potentielle de recettes pour les gouvernements puisque les droits de douane sont une source majeure de recettes publiques"<sup>14</sup>.

Une autre question portant sur la libéralisation des marchés africains concerne l'efficacité des zones franches d'exportation (ZFE) pour favoriser le développement régional. Selon François Bost "L'Afrique de l'Ouest en compte aujourd'hui 29 dans 11 pays, déclinées sous différentes formes : zones franches commerciales (6), zones franches d'exportation (23), auxquels s'ajoutent environ 450 points francs... Les pays ouest africains qui se sont dotés de régimes de zone franche n'attirent pas plus d'investissements directs étrangers (IDE) que les pays qui n'en disposent pas"<sup>15</sup>.

Le Togo est le pays d'Afrique de l'Ouest ayant la ZFE la plus grande, mais aux impacts négatifs. Elle compte pour plus de la moitié de ses exportations industrielles et 80% des produits sont vendus dans la CEDEAO, mais la valeur ajoutée a baissé au fil du temps : " Depuis 1991, la ZFE a accordé de nombreux avantages et privilèges (fiscaux, financiers et administratifs) pour inciter les entreprises à générer davantage d'emplois et de valeur ajoutée dans le pays. En 2001, la valeur ajoutée intérieure représentait 51% du chiffre d'affaires des entreprises établies dans la ZFE . Depuis lors, cette part a fléchi pour s'établir à 36% en 2008 et à seulement 18% en 2012... La contribution de la ZFE à l'emploi moderne n'a atteint que près de 12% en 2013. La majorité des entreprises de la ZFE se sont écartées des dispositions légales relatives à l'utilisation des équipements à haute intensité de main-d'œuvre en contrepartie d'exonérations fiscales et autres privilèges. L'industrie manufacturière représente 88% des emplois dans la ZFE, mais sa participation à la création de la valeur ajoutée de la zone est à seulement 12%. C'est là une conséquence directe des emplois peu qualifiés et moins rétribués, puisque plus de la moitié des emplois dans la ZFE portent sur la fabrication de cheveux synthétiques, perruques, postiches et cosmétiques... Mais, la consommation intermédiaire est en grande partie importée. La part des consommations intermédiaires locales dans la ZFE a chuté de 32% en 2000 à 12% en 2012. Singulièrement dans la manufacture, les importations ont fourni jusqu'à 94% des consommations intermédiaires"<sup>16</sup>.

Au lieu de cette fuite en avant dans un libre-échange non maîtrisé, la raison commande de commencer par renforcer chaque CER pendant au moins une vingtaine d'années avant d'élargir le libre échange à plusieurs CER et a fortiori à l'ensemble du continent. Comme le remarque Cheikh Tidiane Dieye, directeur d'ENDA-CACID, "Dans de nombreux cas, ce sont les États eux-mêmes qui refusent d'appliquer les décisions auxquelles ils ont pourtant librement

---

<sup>12</sup> <http://www.sundaystandard.info/new-tripartite-free-trade-area-threatens-future-sacu>

<sup>13</sup> <http://www.sundaystandard.info/new-tripartite-free-trade-area-threatens-future-sacu>

<sup>14</sup> <http://africabusiness.com/2016/06/22/tfta/>

<sup>15</sup> <https://www.oecd.org/swac/publications/49814045.pdf>

<sup>16</sup> <http://www.afdb.org/fr/blogs/measuring-the-pulse-of-economic-transformation-in-west-africa/post/the-role-of-togos-export-processing-zones-in-the-global-value-chain-13413/>

*souscrit. L'exemple le plus édifiant est la libre circulation des marchandises et des personnes en Afrique de l'Ouest. Depuis 1979, la CEDEAO s'est doté d'un protocole sur la libre circulation des marchandises et des personnes, renforcé plus tard par un véritable arsenal de règlements et de décisions, dont le Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (SLEC) et plus récemment le Tarif extérieur commun (TEC). Il suffit pourtant de voyager entre les pays d'Afrique de l'Ouest pour se rendre compte de la béance de l'écart entre les décisions juridiques et les actes sur le terrain*"<sup>17</sup>. Ademola Oyejide, professeur émérite de l'Université d'Ibadan, va plus loin en 2015 : *"Une des bonnes raisons pour le Nigeria de rester en dehors de l'APE est que l'économie doit d'abord internaliser entièrement les coûts d'ajustement liés à la mise en œuvre du TEC avant de devoir s'ajuster à un autre ensemble généré par la libéralisation significative du commerce qui viendrait avec l'APE"*<sup>18</sup>.

Il est utile aussi de se rappeler la mise en garde du célèbre économiste du développement Ignacy Sachs qui déclarait déjà en 1971 : *"Sous l'effet aussi de l'exemple du Marché Commun européen, de nombreux pays du Tiers Monde se bercent d'espoirs démesurés au sujet d'intégrations régionales conçues à l'européenne, c'est-à-dire obtenues par l'ouverture progressive des marchés. A mon avis, c'est là une fausse piste car la réduction des tarifs douaniers sert en premier lieu l'expansion des entreprises multinationales, établies à l'intérieur des marchés communs, plus puissantes et mieux préparées à se saisir des nouvelles opportunités"*<sup>19</sup>.

## **Conclusion**

Loin de nous l'idée de louer les politiques de l'UE en général et encore moins sa politique commerciale, mais cela ne doit pas nous empêcher de tirer des leçons de sa propre politique d'intégration. Si l'UA souligne que le commerce intra-africain est de l'ordre de 10% de son commerce total alors que le commerce intra-UE représente près des deux tiers de son commerce total, cela ne se produit pas miraculeusement. Bien que le budget de l'UE ait toujours été très limité, à environ 1% du PIB, plus d'un tiers a été consacré aux Fonds structurels et au Fonds de cohésion, ce qui a grandement facilité le rattrapage des Etats membres moins développés de l'UE à 15 et encore plus des 13 nouveaux Etats membres d'Europe de l'Est depuis 2004. La Pologne est le meilleur exemple du rôle de ces fonds dans son intégration réussie. Elle a été le principal bénéficiaire net du budget de l'UE depuis 2009, avec 61,4 milliards d'euros de 2004 à 2013. Son PIB a augmenté de plus de 20% de 2008 à 2013, ce qui est de loin la meilleure performance de l'UE. Le PIB par habitant est passé de 48,8% de la moyenne de l'UE27 en 2003 à 66,9% en 2012.

La leçon à tirer pour les CER des SSA est claire : une intégration économique régionale durable de leurs Etats membres aux énormes disparités de niveau de développement est impossible sans une politique de redistribution significative entre eux, ce qui implique une intégration politique minimale avec un budget important. De simples zones de libre-échange comme l'Accord Tripartite et plus encore la ZLEC ne peuvent que favoriser la marginalisation des ménages, entreprises et régions les plus pauvres, générant des conflits sociaux et politiques structurels. C'est dans ce contexte que l'impact de chaque CER et de chaque APE UE-ACP doit être évalué.

---

<sup>17</sup> [http://www.ictsd.org/sites/default/files/review/Pass\\_August\\_16.pdf](http://www.ictsd.org/sites/default/files/review/Pass_August_16.pdf)

<sup>18</sup> <http://www.frontiersnews.com/NG/?p=34371>

<sup>19</sup> Ignacy Sachs, *La découverte du Tiers Monde*, Flammarion, 1971.